

L'an deux mille dix, le 29 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr DELPECH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2010

Présents : MM. DELPECH M., FABRE G., MIGNAT J.P., Mme DUMARTIN M.D., LAVILLE E., BARAS J., ROQUES S., FOURY M.

Absents : FABRE FALRET Ph., BLUM J.F. excusé, Mme ZOGRAPHOS V.

Secrétaire de séance : Eric Laville

ORDRE DU JOUR :

1. *Délibération pour le transfert de la compétence assainissement du S.A.T.E.S.E. au S.Y.D.E.D.*
2. *Point sur les travaux (garage, église, isolation mairie-poste, extension assainissement, mur du Célé, voirie)*
3. *Urbanisme : cession de terrains*
4. *Tribunal administratif*
5. *Projet de bornes incendies*
6. *Energies renouvelables*
7. *Virement de crédits*
8. *Préparation fêtes de fin d'année (illuminations)*
9. *Pays de Figeac : signalétique touristique*
10. *Environnement : Natura 2000, projet S.A.G.E. Célé*
11. *Elagage des platanes*
12. *Questions diverses*

Mr Delpech interroge les élus pour connaître leurs remarques ou oppositions concernant le dernier compte rendu. Aucune remarque n'est formulée, le P.V. est donc approuvé à 8 voix pour.

Mr Eric Laville est désigné comme secrétaire de séance.

Mr Delpech demande l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

13 : avis sur l'adhésion de Figeac Communauté au Syndicat Mixte du Pays de Figeac

14 : financement du dossier d'adhésion à l'association « Un des Plus Beaux Villages de France »

acceptés à l'unanimité

1/ Délibération pour le transfert de la compétence assainissement du S.A.T.E.S.E. au S.Y.D.E.D.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité bénéficie de missions d'assistance technique effectuées par le Service d'Assistance Technique à l'Assainissement et au Suivi des Eaux (SATESE), service du Conseil général. Or, à compter du 1^{er} janvier 2011, ces missions ne pourront plus être exercées en l'état, la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006 ayant placé cette assistance dans le champ concurrentiel. Toutefois, cette loi impose au Conseil Général la responsabilité d'assurer pour les petites collectivités rurales, répondant à certains critères d'éligibilité, une assistance technique et l'autorise à déléguer la mission à syndicat mixte. Les missions non comprises dans l'assistance technique obligatoire seront alors assurées par le SYDED grâce à l'élargissement de compétences auquel il a procédé le 1^{er} juillet 2010.

Cet élargissement permet aussi, de faire assurer la prise en charge globale des boues produites, quelle que soit leur nature (liquide ou pâteuse) et leur mode d'élimination

(épandage, compostage, incinération...) par une structure unique, le SYDED.

La seule possibilité de continuer à bénéficier de l'ensemble des services proposés par le SATESE en matière d'assainissement collectif est d'adhérer au SYDED. En ce qui concerne les boues de STEP, l'adhésion de la collectivité au SYDED permettrait la prise en charge des boues de stations d'épuration de la collectivité. Toutefois, le SYDED précise que cette prise en charge ne pourra être effective qu'au 1^{er} janvier 2012.

A l'appui d'un document d'information fourni par le SYDED, le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante les conditions d'exercice de la compétence d'assistance à l'assainissement collectif et le traitement des boues de station d'épuration, ainsi que les modalités d'adhésion et de représentation au SYDED.

Cette nouvelle compétence du SYDED se traduit par la nécessité pour les collectivités intéressées de délibérer sur l'opportunité d'adhérer à chacune des deux missions suivantes : « assistance à l'assainissement collectif » et « traitement des boues de stations d'épuration ».

Suite à cette présentation, le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED pour chacune des missions évoquées ci-avant.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

- **décide** d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'assistance à l'assainissement collectif,
- **décide** d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1^{er} janvier 2012 pour le traitement des boues de stations d'épuration.

Résultat du vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

13/ CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE FIGEAC

Une loi récente interdit l'existence des « Pays », ceux-ci doivent être transformés en Syndicat Mixte. La création du syndicat mixte du Pays de Figeac permettrait la réalisation d'un Schéma de Cohérence de l'Organisation du Territoire (S.C.O.T.) (c'est un genre de P.L.U. au niveau économique qui définit des zones artisanales, commerciales, culturelles...). Pour réaliser ce schéma l'Etat s'engage financièrement pour environ 2 € / habitant, ce qui à l'échelle du Pays représente 80 à 100 000 €uros pour un coût total d'environ 150 000 €uros.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 octobre 2010 par laquelle il est proposé aux Communes membres de statuer sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Figeac au syndicat mixte du Pays de Figeac.

Après présentation des statuts par Monsieur le Maire, **et après en avoir délibéré le conseil Municipal :**

- **décide** d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Figeac Communauté au syndicat mixte du Pays de Figeac.

Résultat du vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 2

2/ POINT SUR LES TRAVAUX

garage : les travaux pour les W.C. vont commencer, un devis pour l'isolation est attendu, il y a lieu de se pencher sur le problème du chauffage...

containers : le syndicat est venu avec l'entreprise de maçonnerie pour peaufiner le projet, les travaux vont débiter très prochainement.

isolation du bâtiment mairie/poste : la consultation des entreprises et en cours, les offres sont recevables jusqu'au 19 novembre. La C.A.O. est fixée au 3/12 à 9h30.

extension du réseau d'assainissement : la consultation des entreprises et en cours, les offres sont recevables jusqu'au 19 novembre. C'est le bureau d'étude qui étudiera les offres.

mur du Célé : les joints ont été repris mais le maître d'œuvre n'est pas satisfait des joints hors d'eau, il est chargé de faire reprendre une nouvelle fois ces travaux par l'entreprise.

éclairage épicerie : un devis est demandé à l'entreprise Chalié

programme voirie 2010 : les travaux sont terminés

programme voirie 2011 : en prévision : Monteils (accès chez M. et Mme Harris), Mas de Cornio, Suquet, le programme ne sera défini que suite au chiffrage par la D.D.T. lors de la préparation du budget 2011.

église : l'A.B.F. est venu au début du mois et a constaté le besoin de réaliser des travaux de conservation, les crédits nécessaires seront débloqués pour accompagner la Commune. Un courrier a été envoyé à la D.R.A.C. pour disposer de la liste des architectes agréés par les A.B.F. Celui retenu aura pour mission de faire l'inventaire des travaux à réaliser et de les chiffrer. Seront retenus les travaux les plus urgents dans la limite de l'enveloppe dédiée à cette opération.

3/ URBANISME : CESSION DE TERRAIN

Le Maire indique que M. et Mme Canovas proposent de céder à la Commune une portion de leur parcelle AW 156 constituant une voirie nouvelle desservant les parcelles AW 159 et AW 160.

L'ensemble des riverains a donné son aval pour la création de ce nouveau découpage.

La création de cette voie est nécessaire afin de desservir des parcelles susceptibles d'être loties. Il ne peut être question qu'une voie privée desserve d'éventuelles habitations appartenant à des propriétaires différents, la Commune se doit d'en conserver la maîtrise.

En conséquence, **après en avoir délibéré, le conseil Municipal sur proposition du Maire :**

- **décide** d'accepter le don de cette parcelle de M. et Mme Canovas qui apparaîtra au cadastre comme voie communale.

Résultat du vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

4/ TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Maire donne lecture d'une lettre du Tribunal Administratif en date du 11/10/2010 exposant le désistement de M. ou Mme Leymarie dans leur plainte contre la commune.

5/ PROJET DE BORNES À INCENDIE

M. le Maire expose que les services de la SAUR ont indiqué un débit très faible à Pailhès (11 m³/h). Il semble donc nécessaire de s'équiper en réserve d'eau. Par contre d'autres communes mènent la même réflexion que Marcihac, le SDIS est donc alerté et, en concertation avec les élus, mène une réflexion afin de répondre au mieux à cette demande de défense. Suite à la visite du chef de centre de Cajarc, la défense de Monteils pourra se faire par pompage direct à la rivière, un apport de castine devrait suffire pour permettre au camion de se rapprocher au mieux de l'eau.

6/ ENERGIES RENOUVELABLES

Le maire présente des courriers de sociétés qui proposent des « champs » de panneaux photovoltaïques afin de devenir producteur d'électricité. Il demande au Conseil si un tel projet pourrait être envisagé pour la commune. Les élus ne sont pas favorables à ce type d'installations, aucune suite ne sera donc donnée à ces propositions.

7/ VIREMENT DE CRÉDITS

Le Maire indique que la secrétaire, suite à une erreur lors de la préparation du budget, n'a pas assez de crédits pour honorer l'échéance d'emprunt des logements, ni pour une échéance concernant le SIVM. Il y a donc lieu de procéder à un virement de crédits de 4 163 €. Il propose de diminuer les crédits de l'opération « dissimulation des containers » de cette somme.

Résultat du vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

8/ PREPARATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le maire demande au Conseil s'il souhaite que les illuminations soient remises pour les fêtes, les membres approuvent à l'unanimité mais demande à ce qu'elles soient placées suffisamment tôt. Le goûter se déroulera comme de coutume, il est fixé au samedi 18 décembre.

9/ PAYS DE FIGEAC : SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

M. Mignat indique que le Pays souhaite harmoniser la signalétique touristique sur son territoire et à mandater un bureau afin d'évaluer les besoins et proposer des modèles. Il se trouve que le département et le Parc mènent une telle réflexion. Il se trouve qu'une partie des Communes du canton de Cajarc appartiennent aux trois territoires et il semble que seuls le Département et le Parc travaillent de concert, ce qui finira par poser problème aux dites communes.

10/ NATURA 2000

Le Maire indique que quasiment toutes les activités seront soumises à déclaration dans le périmètre protégé et que tout projet sera étudié afin d'en mesurer l'impact sur les espèces faunistiques et floristiques à protéger...Les élus se questionnent sur les coupes de bois par exemple, qui sembleraient donc concernées...

11/ TAILLE DES PLATANES

Le maire pose la question de la taille des platanes car des commerçants ont apprécié l'ombre généreuse sur la place cette année, réflexion faite, les platanes n'avaient pas été taillés à l'automne puisqu'ils le sont 1 an sur 2. La question se pose de ne tailler qu'1 platane/2 tous les ans mais les élus craignent que cette solution ne soit pas très « esthétique ». Après délibération, il sera demandé aux agents de faire une taille moins sévère afin de voir si cela peut préserver l'ombrage sur la place.

14/ FINANCEMENT DU DOSSIER D'ADHÉSION « UN DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

Le Maire indique que le dossier de candidature a été jugé recevable au vu des premiers éléments transmis avec la demande de classement. Un courrier détaillant la suite des documents à transmettre afin de préparer l'expertise de la Commune par la commission nommée à cet effet. Ce courrier précise que cette expertise a un coût qui s'élève à 900 €. Il y a donc lieu de se prononcer sur cette dépense avant d'envoyer les documents demandés. L'assemblée, à l'unanimité décide de continuer la démarche et mandatera la somme de 900 € le moment venu.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Défibrillateurs : Mme Dumartin rappelle le projet d'acquisition d'un défibrillateur à usage public. L'association des élus du Lot a lancé une commande groupée à laquelle nous nous sommes associés. Pour l'instant nous sommes dans l'attente. Cet achat est d'autant plus justifié que plusieurs personnes de la commune sont en mesure de l'utiliser : c'est le cas en particulier de Laurence Mourgues et Pierrot Roques, employés communaux, qui viennent d'obtenir leur diplôme de secouriste civil. Le Conseil Municipal leur adresse ses félicitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

signé
Le Maire
Michel Delpech

signé
Le secrétaire de séance
Eric Laville